

DEMANDE D'OFFRE DE PRIX POUR DES SERVICES/APPEL A
CONSULTATION

Assistance pour l'évaluation de mi-parcours du projet "Assistance et
protection des enfants non accompagnés et séparés au Maroc"

DEMANDE D'OFFRE DE PRIX/APPEL A CONSULTATION

N° : *OIM/Rabat/RFQ/2020/044*

Mission : *Rabat, Maroc*

Nom du Projet : *Assistance et protection des enfants non accompagnés et séparés au Maroc*

PX.0089.MA10.21.01.004

Titre des Services/Consultation : *Assistance pour l'évaluation de mi-parcours du projet
"Assistance et protection des enfants non accompagnés et séparés au Maroc".*



IOM International Organization for Migration
OIM Organisation Internationale pour les Migrations
OIM Organización Internacional para las Migraciones

Demande d'offre de Prix/Appel à consultation

L'Organisation internationale pour les migrations (ci-après dénommée l'OIM) se propose d'engager des Prestataires de service pour Assistance pour la mise en place d'un mécanisme pilote de référencement et de coordination entre les acteurs clés de la protection des enfants migrants non accompagnés et séparés au Maroc pour laquelle cette demande d'offre de prix/ Appel à consultation est publiée.

L'OIM invite les prestataires de service à fournir leur Proposition technique et financière pour la fourniture d'une **Assistance pour l'évaluation de mi-parcours du projet "Assistance et protection des enfants non accompagnés et séparés au Maroc"**. Des informations complémentaires sur les services sont fournies dans les Termes de Références (TDR) ci-joints.

Les Prestataires de services seront sélectionnés sur la base des procédures de Sélection Qualité-Coût décrites dans cette Demande d'offre de prix/Appel à consultation.

La Demande d'offre de prix/Appel à consultation est constituée des documents suivants :

Section I. Instructions aux Prestataires de services ;

Section II. Termes de références ;

Les Propositions doivent être envoyées par email à morocprocurement@iom.int au plus tard **le 25 novembre 2020 à minuit**. Les propositions reçues tardivement ou incomplètes ne seront pas acceptées.

Table des Matières

Section I - Instructions aux Prestataires de Services / Cabinets-conseils 3

Section II. Termes de référence 6

Section I - Instructions aux Prestataires de services / Cabinets-conseils

1. Introduction

- 1.1 Seuls les Prestataires de services peuvent soumettre leurs Propositions technique et financière pour les services requis. Les Propositions constituent la base des négociations contractuelles devant aboutir à un contrat signé avec le cabinet-conseil sélectionné.¹
- 1.2 Les Prestataires de services ne doivent pas être engagés à une mission quelconque qui serait en conflit avec leurs obligations présentes ou passées vis-à-vis d'autres entités adjudicatrices, ou qui les placerait dans une position qui les empêche d'être en mesure de mener à bien la mission au mieux des intérêts de l'OIM.
- 1.3 L'OIM n'est pas tenue d'accepter toute proposition et se réserve le droit d'annuler le processus de sélection à tout moment avant l'attribution du contrat, et ce, sans encourir de responsabilité vis-à-vis des Prestataires de services

2. Manœuvres collusoires, frauduleuses et coercitives

- 2.1 Le Règlement intérieur de l'OIM exige que le Personnel de l'OIM dans son ensemble, les soumissionnaires, fabricants, fournisseurs ou distributeurs se conforment aux normes les plus strictes en matière de déontologie pendant le processus de passation et d'exécution de tous contrats. L'OIM rejette toute proposition des soumissionnaires et peut, le cas échéant, mettre fin à leur contrat s'il est établi qu'ils se sont livrés à des manœuvres collusoires, frauduleuses ou coercitives. En vertu de ce règlement, l'OIM définit aux fins du présent paragraphe, les termes énoncés ci-dessous comme suit :

3. Clarifications et amendements des documents de Demande d'offre de prix/Appel à consultation

- 3.1 À tout moment avant la soumission des propositions, l'OIM peut, pour quelque raison que ce soit, sur sa propre initiative ou en réponse à une clarification, modifier la Demande d'offre de prix/Appel à consultation.
- 3.2. Les Prestataires de services peuvent demander des clarifications sur toutes parties de la Demande d'offre de prix/Appel à consultation. La demande doit être adressée par écrit et soumis à l'OIM à l'adresse indiquée plus haut.

4. Préparation des Propositions

- 4.1 L'Offre du Prestataire de services doit comprendre les éléments suivants :
 - a) la Proposition technique, et
 - b) la Proposition financière.
- 4.2 La Proposition, ainsi que toutes correspondances y relatives partagées par les Prestataires de services et l'OIM doivent être en *français*. Tous les rapports préparés par le Prestataire de services doivent être rédigés en *français*.
- 4.3 Les Prestataires de services sont appelés à fournir le prix de leur service en dirhams marocains (MAD).
- 4.4 Les termes et la méthode de paiement doivent être clairement spécifiés.

5. Proposition technique

- 5.1 La Proposition technique doit fournir les informations suivantes :
 - a) Une brève description du profil du Prestataire de Services et un résumé de l'expérience récente de chaque partenaire sur des missions similaires.
 - b) Une description de la méthodologie de travail pour exécuter la mission
 - c) La liste de l'équipe professionnelle proposée par domaine d'expertise, leurs positions et les tâches qui seraient confiées à chaque membre de l'équipe professionnelle
 - d) Le CV du personnel professionnel proposé

6. Proposition financière

- 6.1 La Proposition financière doit comprendre tous les coûts afférents à la mission, ces coûts doivent être ventilés par activité, incluant a) rémunération du staff b) les dépenses tels transports, équipement, licences c) toutes les taxes applicables,

7. Évaluation

- 7.1 les Propositions seront évaluées sur la base de leur conformité aux Termes de référence, aux exigences de la Demande d'offre de prix/Appel d'offre et sur application d'un critère d'évaluation,
- 7.2 Une proposition est rejetée à ce stade si elle ne répond pas aux aspects importants des Termes de référence

8. Attribution du Marché

Le contrat sera attribué par voie d'un avis d'attribution.

Les candidatures devront être envoyées à l'adresse électronique : moroccoprocurement@iom.int, en indiquant en objet « Evaluation mi-parcours ENAS », au plus tard le **25 novembre 2020 avant minuit**. Merci de noter que la taille de l'email ne devra pas dépasser 10Mo.

Le Prestataire de services est censé commencer sa mission en date du **7 décembre 2020**.

Section II. Termes de référence

1. Contexte

Fondée en 1951, l'OIM est la principale organisation intergouvernementale dans le domaine de la migration et travaille en étroite collaboration avec les partenaires gouvernementaux, intergouvernementaux et non-gouvernementaux. Avec 172 Etats membres, 8 autres Etats ayant le statut d'observateur et des bureaux dans plus de 100 pays, l'OIM est dédiée à la promotion de la migration humaine et ordonnée pour le bénéfice de tous.

Le Maroc est un pays d'origine et de transit pour les enfants migrants non accompagnés et séparés (ENAS) nationaux et étrangers. Les ENAS représentent 10% de la population totale des migrants en situation irrégulière au Maroc et proviennent principalement du Nigéria, de la Côte d'Ivoire et du Cameroun et âgés de 15 à 16 ans¹. La majorité d'entre eux entrent au Maroc par la ville d'Oujda, à la frontière algérienne. Après leur arrivée, les ENAS migrants se dirigent vers les villes frontalières de Nador ou Tanger ou se rendre dans les grands centres urbains tels que Casablanca, Rabat ou Marrakech. Dans ces mêmes villes, se concentrent également un nombre important d'enfant marocains seuls vivant souvent de mendicité et fortement exposés à tous types d'exploitation.

Le projet « **Assistance et protection des enfants non accompagnés et séparés au Maroc** » - phase II, mise en œuvre par l'OIM grâce au financement du Danemark de septembre 2019 à février 2022, en partenariat avec les institutions publiques marocaines est une initiative unique au Maroc entièrement dédiée à améliorer leur assistance et leur protection dans différentes régions marocaines. Grâce à l'excellente coopération établie par l'OIM et ses partenaires nationaux et internationaux dans le cadre de la première phase du projet avec plusieurs acteurs clés nationaux et internationaux institutionnels et non institutionnels engagés dans la protection de l'enfance au Maroc, l'Organisation a pu jeter les bases de cette deuxième phase pour une amélioration concrète du système de protection de l'enfance au Maroc, tout en continuant à sensibiliser sur la traite des enfants et les risques liés à la migration irrégulière

Concrètement, le projet vise à contribuer à la réalisation des quatre résultats suivants :

- Résultat 1 : Engager les principaux acteurs institutionnels au Maroc sur la protection des enfants non accompagnés et séparés nationaux et étrangers, en améliorant leur réponse aux besoins des enfants dans différentes régions du Maroc.
- Résultat 2 : Soutenir les Organisations de la Société Civile (OSC) déjà actives dans le domaine de la protection de l'enfance et / ou de l'assistance aux migrants vulnérables au Maroc pour aider et protéger efficacement les enfants non accompagnés et séparés dans différentes régions du Maroc.
- Résultat 3 : Sensibiliser les parties prenantes au Maroc ainsi que les enfants migrants sur la traite et les risques liés à la migration irrégulière
- Résultat 4 : Favoriser le dialogue et la coopération internationaux sur la protection des enfants migrants - en mettant l'accent sur les enfants non accompagnés et séparés

2. Objectif de l'évaluation

Le projet a démarré en septembre 2019 et se terminera en février 2022. L'objectif principal de cette évaluation à mi-parcours mandaté par l'OIM est d'évaluer la performance du projet vis-à-vis des résultats attendus dans la matrice de résultat. L'évaluation va également mesurer la performance selon les cinq critères standards de l'OCDE/CAD, à savoir la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la viabilité. Des recommandations sont également attendues et serviront à améliorer la stratégie et l'approche de mise en œuvre des activités pour que le projet puisse atteindre les objectifs de la manière la plus efficace, efficient et viable. Pour ce faire, il est demandé à l'évaluateur(trice) ou groupe d'évaluateurs de :

¹ Antonia Carrión and Michèle Zirari, *Retour et Intérêt Supérieur de l'enfant : Référencement des mineur-e-s non accompagnée-e-s*, IOM, 2016

1. Évaluer le progrès du projet par rapport aux résultats attendus ;
2. Évaluer si le projet est sur le bon chemin par rapport aux cinq critères standards de l'OCDE/CAD (la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la viabilité) ;
3. Analyser le processus et le déroulement du projet (plan de travail, budget, mise en œuvre, suivi & évaluation...), identifier les points forts et faibles et donner des recommandations ;
4. Evaluer la qualité et l'efficience des partenariats de mise en œuvre des activités ;
5. Identifier les résultats les plus importants que le projet a pu réaliser à ce jour et identifier des facteurs facilitateurs ;
6. Identifier les bonnes pratiques et les leçons apprises à mi-parcours du projet et développer des recommandations pour guider le projet pour s'améliorer.

3. Les critères de l'évaluation

L'évaluation doit permettre de répondre aux questions suivantes, en plus des autres questions que l'évaluateur(trice) ou groupe d'évaluateurs juge pertinentes :

Spécifiquement, l'évaluation cherche à apporter des réponses informées aux questions suivantes :

Critère de la pertinence

- Est-ce que les résultats envisagés initialement dans le cadre du projet demeurent valides et pertinents ?
- Est-ce que le projet répond aux besoins des bénéficiaires ?
- Est-ce que le projet est aligné et conforme à la stratégie nationale du gouvernement ?
- Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles été consultées et impliquées dans la mise en oeuvre des activités de façon à favoriser l'appropriation, la redevabilité et l'efficacité ?
- Dans quelle mesure les résultats du projet ont-ils apporté une réponse adaptée aux besoins des bénéficiaires ?

Critère de l'efficacité

- Quels progrès ont été réalisés par le projet dans la réalisation des résultats escomptés ? Quels sont les principaux défis qui ont entravé la réalisation des résultats prévus ?
- Les cibles définies dans le cadre logique du projet sont-elles atteintes ? Les bénéficiaires visés par le programme ont-ils pu bénéficier du programme conformément aux projections initiales ?
- Quels sont les composants et les approches de prestation du projet les plus efficaces et les moins efficaces ? Que faut-il faire pour améliorer la performance afin d'atteindre les résultats attendus ?
- Dans quelle mesure le projet s'est-il adapté ou a été en mesure de changer en réponse à des circonstances externes pour garantir la délivrance des résultats ?
- La perception directe des bénéficiaires confirme-t-elle des changements positifs liés au projet ?

Critère de l'efficience

- Comparativement à des projets similaires, est-ce que le projet est efficient ?
- Dans quelle mesure les activités ont-elles été mise en oeuvre de façon conforme au plan de travail ?
- Dans quelle mesure les ressources ont-elles été fournies/disponibles aux coûts projetés initialement ?

Critère de l'impact

- Dans quelle mesure le programme a-t-il influencé et peut-il influencer l'intégration de la question de la protection des enfants migrants en particulier les ENAS dans les politiques et stratégies aux niveaux national, régional et sectoriel, y compris la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) ?
- Quels effets négatifs ou positifs ont été produits, intentionnellement ou non, par le projet ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il intégré des mesures pour mitiger tout impact négatif lié au programme ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il intégré l'approche genre dans ses interventions ?

Critère de la durabilité

- A quels objectifs de l'Agenda 2030 et ceux du Pacte mondial pour des migrations sûres ordonnées et régulières le projet peut-il contribuer ? Que faut-il faire pour mieux capitaliser et communiquer les résultats du projet vis-à-vis de ces objectifs ?
- Est-ce que les partenaires institutionnels et de mise en oeuvre ont la capacité de poursuivre les activités initiées par le projet ?
-

4. Etendue du travail et tâches spécifiques de l'évaluation

L'évaluateur(trice) ou groupe d'évaluateurs doit recueillir des informations pertinentes pour déterminer si le projet a pu contribuer à améliorer l'assistance et la protection des enfants migrants au Maroc.

En utilisant un mélange approprié de méthodes d'évaluation, le (la) consultant(e) chargé de l'évaluation doit :

1. Produire une note méthodologique détaillée comprenant des outils de collecte des données et un plan de travail ;
2. Analyser des rapports, études et autres documents pertinents pouvant contribuer à l'évaluation de ce projet ;
3. Entreprendre une collecte de données quantitatives et qualitatives auprès des principales parties prenantes ;
4. Examiner les données et rapports existants de suivi du projet ;
5. Analyser et synthétiser les données quantitatives et qualitatives ;
6. Compiler le rapport dans un format convenu en utilisant pour l'écriture les directives de l'OIM House Style. Le rapport devra être analytique et répondre aux objectifs spécifiques décrits ci-dessus ;
7. Maintenir une communication régulière avec l'équipe projet sur l'avancement de l'évaluation.
8. Organiser une réunion de présentation des résultats de l'évaluation avec l'équipe de l'OIM ;
9. Incorporer les réactions / commentaires de l'OIM et préparer un rapport final.

Une fois le rapport final approuvé par l'OIM, prévoir une traduction anglaise.

5. Méthodologie proposée

L'évaluateur(trice) ou groupe d'évaluateurs devra utiliser une approche méthodologique appropriée pour mener une évaluation transversale examinant les différentes composantes du projet. En raison des restrictions liées aux mesures sanitaires en vigueur pour enrayer la pandémie de la COVID 19, le recueil des données primaires auprès des partenaires d'implémentation et autres parties prenantes du projet se fera, de préférence, à distance par téléphone, email, vidéoconférence (teams, Skype for business, ...). Les principales méthodes de collecte des données peuvent comprendre des entretiens avec l'équipe de l'OIM, les partenaires institutionnels du projet, les partenaires techniques tels que les agences des Nations Unies, les partenaires de mise en œuvre. La collecte de données secondaires devrait comprendre l'analyse des études existantes sur le sujet, des rapports de l'OIM, des données de suivi et d'évaluation entre autres.

6. Calendrier et livrables

La période d'évaluation est prévue entre le 7 décembre 2020 et le 21 février 2021. Un calendrier provisoire est fourni ci-dessous. Toutefois, des ajustements peuvent être apportés si nécessaire.

Calendrier provisoire de l'évaluation

Produit #	Activité clé	Date limite
1.	Réunion de cadrage : présentation de note méthodologique détaillée comprenant les outils de collecte des données et un plan de travail à l'OIM	S1
2.	Validation de la note méthodologiques détaillée par l'OIM	S2
3	Collecte des données auprès des parties prenantes	S2-S4
4	Phase d'analyse des données et rédaction du premier draft du rapport	S4-S6
5	Soumission d'une première version de rapport de l'évaluation à l'OIM (version draft)	S6
5	L'OIM fournit des commentaires à l'évaluateur sur le projet de rapport	S7-S8
7	L'évaluateur soumet le rapport final à l'OIM	S8
8	Présentation du rapport de l'évaluation auprès de l'équipe OIM	S9
9	L'évaluateur soumet la traduction anglaise du rapport final à l'OIM	S10-S11

L'étape 3 de la collecte des données pourra se faire en présentielle ou à distance en fonction des restrictions dû à l'état d'urgence sanitaire au Maroc. Les consultantes devront s'assurer que la collecte des données se fassent dans les normes de sécurité sanitaire.

Livrables

Les livrables attendus sont :

1. Une note méthodologique détaillée expliquant comment l'étude sera entreprise, des outils de collecte des données (grille d'entretien...) ainsi qu'un plan de travail complet.
2. Un rapport de l'évaluation version brouillon (maximum de 40 pages hors annexe).
3. Un rapport final de l'évaluation incorporant les commentaires de l'OIM (maximum 40 pages basées sur une structure préalablement discutée et convenue avec l'OIM), accompagné d'annexes et de fichiers pertinents, notamment :
 - a. Un résumé exécutif de deux pages

- b. Copies électroniques des fichiers de données qualitatives brutes, y compris des photos et des enregistrements audios, selon le cas ;
- c. Outils de collecte des données ;
- d. Un tableau récapitulatif des réalisations à ce jour par rapport à tous les indicateurs du projet.

7. budget d'évaluation et mode de paiement

Les honoraires de l'évaluateur sont tout compris. Les frais peuvent inclure tous les coûts liés aux vols, à l'hébergement à l'hôtel, aux voyages d'évaluation sur les sites de mise en œuvre du projet, à l'analyse des données et à la rédaction du rapport, ainsi que tout autre coût associé à l'achèvement de l'évaluation.

Le décaissement des honoraires de consultants en évaluation sera payé après soumission et approbation satisfaisantes par l'OIM du produit livrable convenu, selon le calendrier de décaissement suivant:

- Note méthodologique : 25%
- Première version du rapport : 25%
- Rapport finale du rapport répondant au format d'évaluation de l'OIM avec les annexes et la traduction anglaise : 50%

8. Procédure d'application

Les candidats intéressés doivent soumettre une proposition technique et financière -avec un budget détaillé tout compris- leur CV comprenant la liste des évaluations de projet réalisées, une lettre de motivation. La proposition technique doit fournir le détail de la méthodologie et de l'approche qui sera développée.

La proposition devra être envoyée par email à morocprocurement@iom.int au plus tard le 25 novembre 2020 à minuit.

9. Responsabilités de l'OIM

L'OIM effectuera les tâches suivantes pendant l'évaluation :

1. Fournir les documents et / ou informations pertinent(e)s de l'OIM à l'évaluateur ;
2. Fournir la liste des principales parties prenantes du projet, des partenaires techniques et des partenaires de mise en œuvre ;
3. Présenter l'évaluateur aux principales parties prenantes du projet et lui fournir la documentation nécessaire pour lui permettre de s'acquitter de la tâche.
4. Fournir des commentaires sur la note méthodologique et le projet de rapport ;
5. Assurer la supervision des activités de l'évaluateur.

10. Qualification et expériences souhaitée

L'évaluateur(trice)devra démontrer au minimum:

- Maîtrise en science sociale, Développement communautaires, psychologie, assistance psychosociale ou disciplines similaires
- Au minimum 5 ans d'expérience pratiques en gestions d'évaluation
- Une bonne compréhension de l'approche fondée sur les résultats et des connaissances et expériences démontrées du suivi et de l'évaluation ;
- Une expérience confirmée dans l'évaluation de projet notamment dans le domaine du sociale, de l'assistance humanitaire. Une expérience sur les questions de protection de l'enfance au Maroc;
- Une bonne compréhension de la migration et de la protection des enfants et des jeunes dans le contexte marocain et de la région ;
- Une bonne compréhension des politiques et cadres juridiques nationaux et régionaux relatifs aux migrations et à la protection des enfants au Maroc;
- Des compétences et expériences démontrées dans les méthodes de recherche qualitatives et / ou quantitatives ;
- D'excellentes capacités de rédaction en français et en anglais ;
- De solides capacités conceptuelles et analytiques ;
- Des capacités démontrées à livrer des missions de qualité dans des délais serrés ;
- Des capacités à naviguer à travers différentes idées ou perspectives pour parvenir à un jugement indépendant.